

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**AMENAGEMENT DU CHEMIN DE RONDE
LOT 1 : CHEMINEMENTS, OUVRAGES ET ESPACES VERTS
ACTE MODIFICATIF N°9 : ID VERDE**

1.1-Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **2312** du Budget,

Vu les décisions municipales **n°2018/153, n°2019/123, n°2019/170, n°2020/038, n°2020/064, n°2020/100, n°2021/001, n°2021/43 et n°2022/140** successivement en date du **26 novembre 2018, du 25 juillet 2019, du 25 novembre 2019, du 24 février 2020, du 15 juillet 2020, du 16 octobre 2020, du 06 janvier 2021, du 30 mars 2021 et du 27 juillet 2022** relatives à l'aménagement du chemin de ronde lot **1 – cheminements, ouvrages et espaces verts** avec l'entreprise **IDVERDE**,

Considérant l'erreur matérielle dans l'acte modificatif n°5 déduisant du montant la tranche ferme la moins-value de **44 454,60 € HT** de la variante imposée n°1 non réalisée qui doit être traitée indépendamment,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la justesse financière de chacune des composantes du marché en vue de l'établissement du décompte général,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°9 du lot n°1 pour l'aménagement du chemin de ronde afin de rectifier l'erreur matérielle de l'acte modificatif n°5, ses conséquences sur les actes suivants et de prendre en considération la nouvelle répartition financière pour les différentes composantes du marché.

Article 2 : L'acte modificatif n'a aucune incidence financière sur le marché.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **2312** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/136

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AMENAGEMENT DU CHEMIN DE RONDE
LOT 1 : CHEMINEMENTS, OUVRAGES ET ESPACES VERTS
ACTE MODIFICATIF N°9 : ID VERDE

1.1-Marchés Publics

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 20/11/2023
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT